

Cote G68 aux AD du Jura, procès verbal de la demande de dispense d'empêchement d'alliance au troisième degré entre François GIROD, veuf de Françoise RICHARD, et Jeanne Françoise GRENIER BOULAIS, veuve de Pierre Alexis MOREL FOURIER, le 23 mai 1775 à Morbier

Présentation

Les images DSC05719 à DSC05724 sont des photos prises par Roger Bailly Salins de documents aux Archives Départementales du Jura. Pour pouvoir se repérer, j'ai conservé les numéros d'image.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient, et une espace insérée ci et là pour faciliter la lecture. Les patronymes sont en majuscules.

Les traits sur la ligne (_) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

Transcription

DSC05719

[En marge à gauche :
vu la presente Requête
avant faire droit
commettons Le sieur
CORTOIS Curé de Morbier
de notre Diocèse ou Son Vicaire
pour dresser procès Verbal
Sur icelle
donné à S^t Claude
Le 22 may 1775
[signé] *_joseph évêque de S^t Claude*]

[Puis plus bas, toujours en marge :
je partirai mercredy
au Soir, pour *_gran_*
ainsi que l'on prenne [?]
Ses mesures, pour
envoyer le procès Verbal
afin que l'on ne fasse
pas un voyage inutile
à S^t Claude]

A Monseigneur

Monseigneur L'évêque de
S^t Claude

Supplient humblement François GIROD
Veuf de Françoise RICHARD depuis environ
trois ans et demi, âgé de quarante cinq
ans, et Jeanne Françoise GRENIER BOULAIS
Veuve de Pierre Alexis MOREL FOURIER depuis
Sept ans dix mois âgée d'environ quarante

DSC05720

deux ans, et ont l'honneur de Vous
représenter qu'ils seroient dans le
Dessein de s'unir par le lien sacré du

Mariage ; mais s'étant aperçû qu'ils sont alliés au troisième degré égal, ils ne pourroient y parvenir sans obtenir dispense fondée sur le raisons suivantes :

- 1° L'Etat de Viduité dans lequel se trouvent les deux supplians depuis plusieurs années.

- 2° L'âge auquel ils sont parvenus.

- 3° Les Démarches inutiles du suppliant pour passer à seconde nôces.

- 4° Les soins que le suppliant doit avoir de quatre enfans dont l'aîné est âgé de quatorze ans et auxquels il ne peut suffire seul.

- 5° L'Etat de la suppliante qui est obligée de quitter la maison de fût son mari, et qui n'a point d'azile assuré.

DSC05721

L'an mil sept cent soixante et quinze, la vingt trois du mois de May, en vertu de la Commission signé et à moi adressée par Monseigneur l'évêque de S^t Claude en datte du vingt deux du courant, que j'ai reçu avec respect, pour informer de l'empêchement d'affinité au troisième degré qui se trouve entre François GIROD de la Paroisse de Morbier Diocèse de S^t Claude y aiant toujours demeuré, veuf et âgé de quarante cinq ans ; et de Jeanne Françoise GRENIER BOULAIS de la Paroisse de Longchaumois demeurant à Morbier depuis son mariage, veuve et agée de quarante deux ans ; qui sont dans le Dessein de contracter mariage ; de même que des raisons énoncées dans la Requête des supplians, pour obtenir Dispense du susd. empêchement, Ont comparus Marc-Joseph MOREL, Pierre François MARANDET, Jacques GIROD, Jean Nicolas GIROD, tous Parens des supplians, témoins requis Les quels interrogés séparément, et après avoir assuré connoitre leur alliance, et promis de dire verité sur l'empêchement et les raisons énoncés [sic] dans la Requête des supplians, dont lecture leur a été faite, ont déclaré icelle contenir vérité en tous les points, et y ont persisté à l'exception de Pierre François

DSC05722

MARANDET qui a ajouté que la suppliante abandonnée et peu respectée de ses enfans rechercheit depuis quelque tems un second établissement auquel elle n'avoit pû réussir fait à Morbier les jour et ans susdits ; en foi de quoi j'ai signé avec les témoins ; à l'exception de Jacques et de Jean Nicolas GIROD qui ont déclaré ne le savoir, de ce enquis

[signatures] *Pf Marandet* *M.J Morel* *Cortois curé*

DSC05723

Ce considéré, il vous plaise, Monseigneur
nommer le commissaire qu'il vous plaira pour vérifier les motifs énoncés dans la
présente Requête et ordonner ce qu'il appartiendra.

Les supplians prieront pour vôtre prospérité.

Généalogie.

Claude MOREL MARÉCHAL

Nicolas MOREL

Jeanne Claudine MOREL

François-Joseph GIROD

suppliant

Jeanne MOREL

Laurent MOREL FOURIER

Pierre Alexis MOREL FOURIER

Mari de la suppliante

La Présente Requête nous a été communiquée,
et nous n'avons rien à opposer aux supplians.
Morbier 21 May 1775 [signé] Cortois curé

DSC05724

[Extérieur du document]

Requete

par Morbier

accordé

dispense d'affinité au 3^e

egal entre

François GIROD veuf de

Françoise RICHARD

et

Jeanne Françoise GRENIER

BOULAIS veuve de Pierre

Alexis MOREL FOURNIER

du 23 may

1775
